

QUESTIONNAIRE FCPE Île-de-France

I. RESTAURATION SCOLAIRE

1 Les modalités de production, d'exploitation et de gestion des services et prestations attachés à la restauration scolaire.

Priorité à un service public de la restauration scolaire et aux préparations sur site qui permettent de garantir une meilleure qualité nutritionnelle et gustative des repas.

2 Qualité et quantité de la nourriture servie, conditions d'hygiène et de sécurité liées à sa préparation voire à son transport.

Une composition des repas qui s'adapte aux besoins des élèves en fonction de leur âge, et donc spécifique aux lycéens.

3 Application de la recommandation relative à la nutrition approuvée par la décision n° 2007.17 du 4 mai 2007 du Comité Exécutif de l'O.E.A.P. (Observatoire Économique de l'Achat Public) d'une part ainsi que celle de la norme Afnor X.50-220 du 5 octobre 2005 d'autre part.

L'application des recommandations relatives à la nutrition passe par la composition des repas, mais doit également prendre en compte la provenance des aliments (qualité des aliments, part de bio et limitation des pesticides).

4 À défaut de gratuité du repas, la politique tarifaire que vous comptez mettre en œuvre afin de permettre au plus grand nombre de jeunes de bénéficier d'un repas quotidien de qualité.

Il faut garantir l'accès à la restauration scolaire de tout élève sans condition de ressources ou d'emplois des familles. Politique tarifaire : un quotient familial adapté, et assorti d'une aide aux parents en difficulté (prise en charge des frais par la Région via le fonds social des lycées par exemple). Dans tous les cas, la confidentialité de la tarification doit être garantie aux élèves.

5. La coordination avec les conseils généraux, responsables de la restauration dans les collèges, singulièrement dans les cités scolaires.

La mise en place de commissions rassemblant les membres de la communauté éducative – représentants de parents d'élèves, délégués des conseils d'administration, responsables d'établissements, élus, permet de coordonner l'organisation de la restauration scolaire dans les cités scolaires. Dans le cas de locaux partagés, une aide de la Région au Département peut privilégier les investissements de la Région dans le cadre des projets de développement du service public de la restauration scolaire.

6. Propositions et actions afin que les cantines deviennent des lieux de rencontre, de convivialité et d'éducation nutritionnelle, c'est-à-dire de véritables restaurants scolaires incluant des capacités d'accueil adaptées aux besoins.

Les travaux de rénovation des restaurants scolaires doivent garantir une meilleure insonorisation des locaux. L'espace, l'ergonomie du mobilier et la vaisselle influent également sur la qualité du service et la convivialité du lieu. Soutien aux partenariats avec les lycées dans l'organisation d'initiatives relatives à l'éducation aux goûts et à la nutrition (semaine du goût, etc.)

7. Contrôle effectif dans la durée par la Région Île de France des critères ainsi définis

Tenue annuelle d'une réunion de concertation avec les représentants de la communauté éducative. Élaboration d'un bilan annuel départemental, en concertation et à l'appui de documents participatifs d'évaluation (auprès des délégués de classe, représentants des parents, ...). Il doit en résulter un rapport annuel de suivi et de réalisation des critères définis ; organisation d'états généraux de la cantine scolaire.

II. GRATUITÉ

1. Quelles sont vos propositions pour voir respecter ce principe de gratuité et le contrôler effectivement au sein des établissements scolaires ?

La Région Île-de-France a produit des efforts dans le domaine de la gratuité des livres scolaires. Ces efforts doivent être poursuivis dans les autres domaines. Pour les activités culturelles, comme pour la restauration scolaire, les jeunes ne doivent, en aucun cas, être exclus sur des critères financiers. Il appartient notamment aux élus de vérifier que la gratuité est effective.

2. Le transport

Nous sommes favorables à la gratuité des transports pour les jeunes. Mais nous sommes également pour que les lycées professionnels soient implantés dans tous les départements, y compris à Paris, y compris dans le domaine industriel. L'établissement plus drastique de la carte scolaire doit permettre de lutter contre l'étalement urbain et l'allongement des temps de transports des lycéens.

3. Le principe de gratuité génère l'obligation de son financement.

Nous voulons une réforme de la fiscalité basé sur la création de tranches d'imposition supplémentaires pour faire contribuer davantage les plus hauts revenus à la solidarité nationale. Cette réforme, qui rendrait la fiscalité plus progressive, génèrerait de nouvelles recettes pour l'Éducation Nationale. Nous sommes opposés à tout financement privé des écoles publiques.

4. Quelle application comptez-vous faire de l'article L. 151-3 du Code de l'Éducation relatif au financement de l'enseignement public et de l'enseignement privé

Nous sommes pour que les fonds publics soient prioritairement orientés vers les établissements publics. Nous proposons par ailleurs l'arrêt des financements facultatifs publics aux établissements scolaires privés.

III. FEDERATIONS DE PARENTS D'ELEVES

1. Êtes-vous d'accord, à l'identique de celui des partis politiques, pour le financement des Fédérations de Parents d'Élèves, tant à l'échelle régionale, que nationale, en fonction des résultats obtenus aux Élections des Conseils d'École et des Conseils d'Administration ?

Non. Le financement des fédérations impliquerait une professionnalisation de la représentation des parents d'élèves. C'est la raison pour laquelle nous sommes plutôt favorables à la création d'un réel statut de parent d'élève, notamment pour garantir aux parents la possibilité d'assister aux différentes réunions.

2. Êtes-vous d'accord pour que les représentants de parents d'élèves aient un statut qui leur permette d'être indemnisés de leur perte de salaire, de leur déplacement et qui les protège vis-à-vis de leur employeur lorsqu'ils s'absentent dans le cadre de leur fonction de représentant de parents d'élèves?

Oui, entièrement. On pourrait également envisager que tous les établissements aient à disposition une salle spécifique qui puisse servir tant aux rencontres entre une famille et un enseignant, qu'à être à disposition des associations de parents d'élèves pour des réunions.

3. D'une manière incompréhensible, les parents d'élèves et leurs fédérations sont exclus des centres de formation des apprentis publics (CFA). Êtes-vous d'accord pour remédier à cette carence, et ce, dans des termes identiques à ceux des EPLE ?

Oui, et nous sommes plus généralement pour le développement d'un service public qui favorise la participation des usagers.

IV. PRESENCE DE LA REGION LORS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS.

1. Quelles sont vos propositions pour recréer le dialogue et donc restaurer la confiance ?

La présence des élus est indispensable et doit être réaffirmée. Pour ce faire, les chefs d'établissement doivent garantir l'organisation des conseils d'administration : envoi des convocations et ordres du jour suffisamment en amont de la tenue de la réunion. L'organisation de rencontres annuelles des représentants de parents d'élèves, des

syndicats, enseignants et des élus peut également renforcer la communication et la coordination des actions.

2. La création d'un statut de chargé de mission, équivalent au représentant du Maire dans les conseils d'école, peut être envisagée dont le rapport pourrait être analysé au sein d'une Commission dépendant du CIAEN

Des chargés de mission peuvent renforcer le suivi des dossiers mais il nous semble qu'ils ne peuvent pas remplacer la présence des élus.

V. APPELS D'OFFRES ET MARCHES

Êtes-vous d'accord afin que les Fédérations de Parents d'Élèves, représentantes des usagers et partenaires de l'Éducation Nationale, puissent être consultées et puissent donner leur avis dans le cadre de la confection du cahier des charges des appels d'offres et des marchés liés à l'Éducation Nationale dans une structure institutionnalisée de Commissions Paritaires ?

Oui, totalement.

VI. SURVEILLANCE ET VIDEOSURVEILLANCE

1. Quelles seront vos orientations et actions sur ce thème ?

Nous sommes pour l'arrêt des installations et un réexamen de ce qui a été fait. Ces dispositifs ne remplacent pas la présence humaine et ne portent aucune vertu éducative. L'agression dernièrement d'un élève au lycée Adolphe Chérioux à Vitry a eu lieu dans un établissement équipé de vidéo-surveillance. Le développement de l'implantation de ces équipements va, en général, de pair avec la diminution des effectifs des personnels.

2. Quelles sont les perspectives de recrutement d'adultes qualifiés pour améliorer l'encadrement et l'accompagnement des jeunes ?

Les élèves doivent être entourés d'assistants d'éducation, d'infirmières scolaires, médecins scolaires, assistants de service social, surveillants.

3. En présence d'un système de vidéosurveillance...

Nous sommes opposés au maintien de ces dispositifs.

VII. MIXITE SOCIALE ET MIXITE SCOLAIRE

1. Quelles seront vos actions sur ces points ?

Afin d'agir pour le respect de la loi SRU et pour qu'une mixité sociale s'organise, nous sommes pour l'arrêt des aides financières à destination des communes qui ne respectent

pas la loi SRU.

2. êtes-vous favorables au développement des lycées dits « d'excellence » ?

Non. Nous sommes opposés à la structuration d'îlots d'excellence comme d'exclusion et favorables à l'application d'une nouvelle carte scolaire qui permette à la fois d'avoir le droit d'étudier à proximité, et qui mêle mieux les différentes populations par rapport à ce qui était le cas avant les attaques contre la sectorisation.

3. Quelle est votre analyse de la « méritocratie » dans le système éducatif ?

La méritocratie, comme le slogan trompeur d' « égalité des chances », sont une mystification, qui fait croire que la réussite scolaire tient à des talents individuels ou juste à la volonté de faire des efforts.

La démocratisation de l'accès aux études supérieures stagne, et le taux des enfants d'ouvriers et d'employés recule même au-delà de Licence. L'organisation de l'accès de quelques-uns ne suffit pas et pourrait même servir de prétexte médiatique à renoncer à la démocratisation scolaire. Nous sommes pour une Éducation nationale pour toutes et tous. Les inégalités sociales sont telles, que le principe d'une méritocratie qui récompenserait les efforts n'a plus cours. Il faut promouvoir une nouvelle phase de démocratisation scolaire.

4. Quelle serait votre politique en matière de sectorisation des établissements scolaires ?

Un respect strict de la carte scolaire, ce qui nécessite une multiplication de l'offre publique assortie de l'arrêt des aides à la construction des lycées privés. Avec une amélioration de la carte scolaire par rapport à ce qu'elle était avant son affaiblissement : conjuguant mieux les soucis mixité sociale, d'égalité d'accès aux filières et aux options selon le lieu d'habitat, et de proximité entre le lieu d'établissement et le lieu d'études.

5. Quelle est votre vision d'une véritable démocratisation du système éducatif de l'école à l'enseignement supérieur en lien avec un projet de société ?

Dans une société où le travail et la vie sociale citoyenne confrontent de façon grandissante à des informations et savoirs complexes, il faut enfin se donner les moyens de préparer tous les futurs adultes à vivre pleinement dans ce monde-là.

Mais au contraire, face à ces défis, la droite non seulement détruit l'école publique, mais elle construit aussi une autre école, au service du patronat. Car, avec les organismes internationaux (OCDE, Union Européenne), ils cherchent à sauver les profits patronaux face à la crise du système capitaliste.

S'ils veulent conduire 50% d'une génération à bac+3 (et sacrifier les autres jeunes, alors qu'on sait les difficultés à s'insérer de ceux qui sortent déjà sans diplôme), c'est dans des licences au rabais, limitant la formation aux compétences directement utiles au patronat, sans maîtrise critique des savoirs. Ils veulent exploiter travailleurs formés sans reconnaître leur qualification, avec des salaires au rabais.

Les capitalistes veulent exploiter l'intelligence... ils en ont donc besoin en partie. Profitons-en pour riposter avec un projet éducatif d'avenir, de la maternelle à l'université.

C'est une bataille sur le sens de la formation des cerveaux. De notre côté, nous voulons

une formation pour accroître le pouvoir de penser des adultes de demain et l'accroissement et la reconnaissance des qualifications pour chacun. Dans le monde éducatif, des propositions existent pour la transformation progressiste de l'école. Confrontons et mettons-les en cohérence, par exemple autour des axes suivants :

A. Améliorer les conditions d'études, sans lesquelles tout le reste est vain :

Au niveau national : *recréation des postes supprimés et en plus, en 5 ans pré-recrutement chez les étudiants de 150.000 enseignants fonctionnaires d'État*

Au niveau régional : *amplifier la rénovation des lycées et la construction de nouveaux établissements dans les déserts scolaires offrant toute la diversité des formations (diminution du temps de trajet et des effectifs par classe) > accroître la politique de construction de lycées publics > équiper tous les lycées d'installations sportives de qualité > soutien à la création de 50.000 logements étudiants ; extension de la gratuité des transports, en commençant par accroître le taux de remboursement de la carte imagin'R*

B. Lutter contre les inégalités : l'école à l'école

Au niveau national : *> récréation d'une formation d'enseignants améliorée > financements de recherche pour comprendre l'échec scolaire > plan d'urgence contre les inégalités scolaires avec maintien du traitement de la difficulté scolaire dans la compétence de l'école*

Au niveau régional : *> accroître le soutien aux lycées publics les plus populaires > poursuite de la gratuité des manuels > mise en place d'un observatoire régional de lutte contre l'échec scolaire*

C. Les mêmes apprentissages scolaires ambitieux pour tous

Au niveau national : *scolarité obligatoire de 3 à 18 ans ; école réellement unique jusqu'à la fin du collège ; réforme des programmes scolaires pour que le même contenu soit enseigné partout, pour donner à chaque jeune le pouvoir de la connaissance > Toute formation doit donner lieu à un diplôme qualifiant reconnu pour une égalité en droits entre les diplômés sur le marché du travail.*

Au niveau régional : *> poursuite la gratuité des manuels en lycée > arrêt des subventions facultatives attribuées aux établissements privés comme étape vers une École 100% publique*

D. Formation professionnelle continue et pour les demandeurs d'emploi

Au niveau national : *création d'un ministère de la formation professionnelle*

Au niveau régional : *donner la priorité absolue aux financements des organismes de formation professionnelle publics ou associatifs (AFPA...), selon la qualité éducative et sociale et pas seulement sur le critère du moindre coût > coopération et harmonisation entre régions pour mettre en place d'une sécurisation des parcours entre période d'emploi et de formation rémunérée à la place du chômage, financée par des fonds régionaux pour l'emploi et la formation*

E. DES POUVOIRS DE DECISION

L'école n'est pas l'apanage de décideurs et de spécialistes, elle concerne tout le pays. Les personnels, les jeunes, les parents et l'ensemble des citoyens doivent mieux être associés aux décisions.

Surtout ce qui concerne le contenu et les formes d'enseignement : ne pas prendre de

décisions localistes, mais avoir un droit de consultation sur les projets nationaux, qui doivent s'appliquer partout de la même façon. Nous sommes contre la conception des consommateurs d'école et des choix qui créent les inégalités.

Pour le bâti et les équipements (sportifs...), sous la responsabilité de la Région, les acteurs doivent être mieux associés pour que les choix locaux correspondent aux besoins, tout en assurant l'égalité des conditions éducatives dans la région.

Tout ceci implique de meilleurs droits et une meilleure reconnaissance du statut des organisations syndicales de salariés, de lycéens et d'étudiants, et les associations de parents d'élèves.

Au niveau universitaire, nous avons aussi besoin d'instances pérennes d'échange avec les acteurs de l'université et de la recherche et de mise en débat des orientations de la politique régionale d'enseignement supérieur et de recherche. Dans ce but, nous nous battons pour que soient enfin mis en place les Conseils régionaux de l'Enseignement supérieur et de la recherche (CRESER) prévus par la loi Faure de 1968. Cette loi, mise en pièces par la LRU, attribuait l'organisation de l'offre publique de formation supérieure au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), qui devait s'appuyer sur des instances régionales à géométrie identique, les CRESER. Ceux-ci n'ont jamais vu le jour, et les conseils consultatifs actuellement existants ne sauraient les remplacer.

Face aux logiques autoritaires mises en place par le Pacte pour la Recherche et la LRU, le CRESER sera un moyen de rendre aux acteurs de l'université le pouvoir de décider des orientations de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui leur a été ôté au profit des présidents d'université, de l'autoritarisme étatique et des financeurs privés, et de créer un véritable débat démocratique autour de ces questions.

F. Le financement

Au niveau national : > *Doubler le budget du ministère de l'Éducation Nationale (de 65 à 130 Milliards €) pour répondre à l'exigence d'égalité de traitement entre les villes et les familles lors de la formation initiale.*

Au niveau régional : *refuser de soumettre à la logique marchande des appels d'offre les activités des établissements publics (cantine, informatique, entretien, projets et voyages scolaires...)*

VIII. RESF

Nous soutenons entièrement l'action du RESF, tout enfant à droit à l'éducation. Les mesures de harcèlement envers les travailleurs sans papiers que les patrons exploitent et contribuent à faire venir par leur demande, contreviennent aux intérêts supérieurs de l'enfant. Nos élus considéreront la région comme un porte voix pour cette cause, en interpellant l'État. Nous demandons la régularisation de tous les sans-papiers et donc, en particulier, des enfants.

IX. ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (...)

1. Quelle sera votre politique de développement du service public de l'enseignement professionnel, tant sous statut scolaire, que sous celui de salarié ?

Nous sommes pour le maintien des lycées professionnels au sein de l'éducation nationale et de diplômes professionnels délivrés par l'éducation nationale pour lutter contre le démantèlement des niveaux de formation inférieurs au bac+3 encouragé par la stratégie de Lisbonne et sa déclinaison par la réforme Chatel des lycées.

Pour la formation des apprentis dans les AFPA, nous refusons que des décisions soient prises sans débat. Nous appelons la future majorité régionale à mettre en place un grand débat associant tous les acteurs sur la question qui est posée de leur maintien ou de leur régionalisation. Dans l'état actuel des choses, nous voulons donner la priorité absolue aux financements des organismes de formation professionnelle publics ou associatifs (AFPA...), selon la qualité éducative et sociale et pas seulement sur le critère du moindre coût ni de la marchandisation.

Pour la formation des salariés, nous proposons un FREF (Fonds régional pour l'emploi et la formation) afin de sécuriser les parcours professionnels pour éradiquer le chômage et la précarité. Ce fonds prendra en charge tout ou partie des intérêts versés aux banques par les PME pour leur crédit en fonction d'objectifs chiffrés de bons emplois, de formations...). Pour éviter les inégalités entre territoires, nous proposons une coopération et une harmonisation entre régions pour la mise en place de ces décisions.

Au niveau national, nous proposons la création d'un ministère de l'emploi et de la formation professionnelle des salariés.

2. Quelle est votre conception du rôle de l'entreprise au sein de l'enseignement professionnel ?

Les jeunes doivent être protégés de l'exploitation. Le statut de stagiaire doit être renforcé, en ne les mettant pas en responsabilité de tenir des cadences de réalisation sur le poste de travail, ils doivent au contraire être encadrés, formés.

3. Un équilibre pluridisciplinaire au sein de cette voie doit-il, selon vous, être préservé ?

Oui, car les jeunes ne doivent pas seulement être formés à ce qui les attend sur le poste de travail, ce qui relève d'une vision étroite. Les jeunes seront conduits à évoluer dans leur métier, il faut donc qu'ils soient formés plus généralement avec des capacités d'évolution de carrière et de réflexion critique. De plus, la formation tout au long de la vie est d'autant plus choisie que la formation initiale a offert en amont une palette de dispositions.

4. Sur le fondement de l'analyse des référentiels et des sujétions liées à l'apprentissage, considérez-vous ce dernier comme étant un but ou un moyen éducatif, répondant aux dispositions de l'article L. 111-1 alinéa 5 du Code de l'Éducation et plus particulièrement encore pour les CAP et les niveaux IV et V ?

5. La crise cyclique de l'économie que nous connaissons marque les limites structurelles et pérennes du système éducatif allemand DUAL. En France, les élèves et les apprentis rencontrent de très grandes difficultés pour trouver des stages, des contrats d'apprentissage et des périodes de formation en entreprise (PFE). Quelles conclusions tirez-vous de ce constat ?

Nous promouvons l'idée d'une scolarité obligatoire de 3 à 18 ans, et la scolarité doit vraiment être unique (contenus et objectifs) jusqu'à la fin du collège, contrairement à la logique du socle commun. L'apprentissage doit être choisi et de qualité, non subi comme c'est le cas actuellement. Nous voulons une nouvelle démocratisation qui mette un terme à l'orientation par l'échec.

6. Êtes-vous favorable à une charte des stages (terme générique) opposable et garantissant à l'élève et à l'apprenti les conditions matérielles et pédagogiques attachées à leur statut de jeune en formation ?

Oui, comme nous l'avons dit précédemment.

7. Êtes-vous favorable à la création d'une banque inter-académique des stages par secteur d'activités, référencant les entreprises adhérant à la charte des stages, permettant ainsi aux élèves et aux apprentis de ne plus avoir recours au carnet d'adresses de leur famille ou de leurs relations, source de très grande inégalité ?

Oui, totalement.

8. La suppression du BEP et la systématisation du BAC-PRO en 3 ans ont généré un taux de pression très important et un refuge vers le CAP complété par la constatation d'un déficit de structures d'accueil du service public. 20 000 élèves de l'enseignement professionnel étaient sans affectation à la rentrée scolaire 2009-2010, dont plusieurs milliers âgés de plus de 16 ans. Quelles sont vos propositions et votre projet ?

Nous sommes contre la suppression des niveaux intermédiaires qui ont permis à des jeunes d'accéder par pallier au baccalauréat, voire aux études supérieures.

Nous promouvons l'idée d'une scolarité obligatoire de 3 à 18 ans.

9. Aucune passerelle n'est prévue actuellement permettant aux titulaires d'un CAP d'accéder dans des conditions pédagogiques satisfaisantes à un cursus menant au BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL. Le même constat est dressé pour les titulaires du BAC PRO pour accéder à un BTS ou à un DUT Les référentiels aboutissant à chacun des diplômes ne sont pas progressifs et cohérents. Ils ne mettent pas en perspective l'évolution potentielle de l'élève ou de l'apprenti. Quelles sont vos propositions et votre projet ?

C'est l'application de la stratégie de Lisbonne de conduire la moitié d'une génération à un

sous bac+3 et de sacrifier la scolarité de l'autre moitié. Nous combattons cette logique. Les passerelles et avancées graduelles sont un atout pour les enfants des familles populaires qui, pour des raisons financières comme pour des raisons de manque de familiarité avec les filières scolaires, ne peuvent se projeter dès le collège sur un avenir jusqu'à bac+3.

10. Nous constatons un déficit de l'offre universitaire du service public et, notamment, en licence et master. Avez-vous un projet d'intégration et/ou de création de structures universitaires relevant du service public, attachés à l'enseignement professionnel permettant ainsi tant matériellement, que financièrement, de faciliter l'accès aux diplômes LMD ?

11. Les textes (décrets et arrêtés) du 10 février 2009 ont entériné la disparition des enseignements technologiques spécifiques, représentant pourtant une richesse dans l'offre de formation d'une part et un cursus plus adapté dans la perspective de l'enseignement supérieur d'autre part. Quelle est votre analyse sur ce point ainsi que sur la carte des formations de l'enseignement professionnel ?

12. Les échanges internationaux entre établissements du même secteur d'activités permettent à l'élève d'accéder à une autre culture, à des savoirs complémentaires et de contribuer, ainsi, à son éducation de citoyen. Dans cette perspective, a minima, à l'échelle européenne, il apparaît nécessaire d'harmoniser le statut de l'élève « stagiaire » (terme générique). Tant cette harmonisation au mieux disant qualitatif, que ces échanges doivent obliger les ministères de l'Éducation Nationale, du Travail, de l'Agriculture, du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer et celui des Affaires Étrangères de chacun des pays afin de garantir un contenu pédagogique et fédérateur. Êtes-vous prêt à porter et à mettre en oeuvre ce projet ?

X. LAÏCITÉ

1. Quelles seront vos actions pour préserver puis développer ce principe essentiel ?

La part des postes dans l'enseignement privé grandit par rapport à l'école publique :

- Parce que l'école publique subit une proportion de suppression de postes bien supérieure à celle du privé

- Parce que les places aux concours de recrutement des enseignants du second degré restent stables dans le public alors qu'elle est multipliée par 2,4 dans le privé.

En région aussi, nous nous opposerons à l'augmentation des moyens aux lycées privés, CFA privés et centres de formation continue privés.

2. Quelle est votre position sur la création et le financement des établissements scolaires confessionnels voire privés non confessionnels ?

Nous sommes contre le financement des écoles privées. La question ne porte pas seulement sur les établissements confessionnels et la défense de la laïcité. Ce type de financement participe également au démantèlement de l'Éducation nationale et d'une mise

en concurrence de l'école publique.

3. Quelle est votre opinion liée à la reconnaissance par l'État français des diplômes décernés par des institutions religieuses ?

Nous y sommes opposés.

XI. RASED, EREA, SEGPA, Micro-lycées et soutien scolaire

On constate que tous les élèves ne bénéficient pas du service public d'Éducation Nationale, en particulier les élèves porteurs d'un handicap, et/ou les élèves en difficulté particulière d'apprentissage. Face à cela, les familles sont très souvent démunies, et même obligées d'abandonner leur emploi afin de se consacrer à l'éducation de leur enfant, faute de structures adaptées en nombre suffisant. Pour les plus aisés, des structures privées existent, en nombre également insuffisant.

Jusqu'à présent, le service public d'Éducation Nationale a le plus souvent laissé aux œuvres privées et aux associations de parents d'enfants handicapés le soin de s'organiser pour pallier ses manques.

Nous pensons que tout élève doit accéder à la structure qui convient le mieux à sa difficulté ou à son handicap, pour devenir un adulte citoyen, prenant sa place à part entière dans la société.

Dans ce cadre, nous agissons pour soutenir et développer les RASED. Nous dénonçons les contrats des AVS et EVS, sous payés, mal formés et sans perspective d'emploi, alors même que leur rôle est indispensable dans la scolarisation ordinaire des élèves porteurs de certains handicaps. Nous nous battons avec tous les acteurs (syndicats, fédérations de parents, associations de parents d'enfants handicapés) pour obtenir un véritable recrutement de personnels formés pour l'accompagnement de ces élèves.

Dans le cadre régional, nous nous battons pour augmenter significativement le nombre d'EREA et les sections UPI dans les lycées, afin que tout élève porteur d'un handicap soit scolarisé dans une structure publique adaptée, avec le personnel pédagogique et éducatif nécessaire, formé, et stabilisé dans son emploi. Les SEGPA des collèges, correspondant à des élèves aux besoins pédagogiques particuliers, doivent également être développés, avec un nombre réduit d'élèves et un accompagnement pédagogique et matériel augmenté.

Dans la construction ou le réaménagement des lycées, nous veillerons à leur localisation géographique, mais également à la taille des structures, afin que les élèves n'y soient pas perdus et anonymes. Nous nous engageons également à ce que les élèves bénéficient des soutiens psychologiques, sociaux et aux actions de prévention et de vigilance d'infirmiers scolaires en nombre suffisant pour être présents dans chaque lycée.

Les microlycées correspondent à une vraie demande aujourd'hui, faute de prévention en amont, dès la petite enfance, faute de personnels adaptés tout au long de la scolarité à certains élèves plus fragiles dans l'école que d'autres. Nous souhaitons travailler à cette vraie réponse pour les élèves décrocheurs d'aujourd'hui, tout en élaborant pour les élèves de demain des partenariats pédagogiques et éducatifs entre les crèches collectives publiques et les écoles maternelles, et en renforçant tous les accompagnements au sein de l'école. Dans certains endroits, dans certains milieux, il faut « mettre le paquet ». Mettons le, dès le plus jeune âge, et tout au long de la scolarité !

Toutefois, ce dont auraient eu besoin les élèves décrocheurs pour ne pas le devenir, ce

n'est pas d'aide ou de compassion, mais surtout d'enseignement ! La principale cause du décrochage scolaire, ce sont les déficits d'acquisition. Les élus interpellent l'État sur sa mission : on ne peut pas instrumentaliser les dispositifs de seconde chance pour éviter de porter les efforts sur la première chance, c'est-à-dire sur la relance de la maternelle, de la scolarité unique jusqu'au collège et des poursuites d'études au lycée et dans l'enseignement supérieur.

De même, si les dispositifs de soutien scolaire, notamment bénévoles et associatifs, jouent un rôle important tant que l'école ne se voit pas doter des conditions pour remplir seule sa mission, cela ne constitue pas une solution à long terme. Il faut cesser d'externaliser le traitement de la difficulté scolaire. La meilleure chance d'égalité, c'est que l'école soit faite à l'école. Les enfants des familles populaires n'ont pas besoin d'aide caritative si dès le plus jeune âge les conditions d'enseignement étaient réunies dans leurs établissements scolaires.

Enfin, nos listes mettront tout en œuvre pour supprimer les aides fiscales et voteront contre les éventuelles subventions régionales aux sociétés commerciales de soutien scolaire ou à leur prête-nom.

XII. « GRAND PARIS »

1) Quelle est la place de l'éducation dans les discussions et le projet du « grand PARIS » (infrastructures scolaires et universitaires, périscolaires, transports, cités universitaires, logements universitaires, extension de l'offre de la carte des formations...) ?

La logique réelle du « **Grand Paris** », bien différente du matraquage publicitaire, c'est mettre en synergie les moyens sur des sites choisis pour accroître la productivité et la rentabilité capitaliste. Et ce, y compris dans l'éducation et la recherche.

Présentées séparément, des réformes similaires touchent tous les degrés du système scolaire avec les mêmes logiques. Péresse regroupe les Universités franciliennes en trois grands pôles. Chatel regroupe en un réseau plusieurs lycées plus « autonomes », appelés EPLE (établissements publics locaux d'enseignements secondaires). Et le projet d'EPEP (établissements publics locaux d'enseignements primaires) veut regrouper les écoles élémentaires en établissements « autonomes ».

Cette prétendue « autonomie » signifie en réalité la baisse des financements nationaux et le fait que ces établissements devraient embaucher directement les profs ou le faire embaucher par les régions et les communes sur des statuts précaires. La richesse des disciplines enseignées dépendrait alors des possibilités locales : une bonne école dans les zones riches choisies pour être développées, et la pénurie ailleurs.

Les futurs élus de notre liste annoncent clairement qu'ils feront tout pour refuser ce chantage gouvernemental à se substituer à l'État car ce serait la voie assurée aux inégalités entre régions et à l'intérieur des régions. La région ne pourra pas avoir les moyens de se substituer à tout ce dont l'État va se défaire : éducation, santé, etc. Et quand bien même les moyens financiers seraient en partie présents, la région n'a pas le droit d'embaucher des enseignants fonctionnaires (pas plus que les établissements « autonomes » futurs embaucheurs de professeurs que les « décentralisateurs » vont encourager la région à

subventionner). Or, des professeurs hors de la précarité, c'est une condition pour qu'ils se consacrent à leurs élèves. C'est à l'État d'assurer l'égalité des conditions pédagogiques dans tout le pays et dans chaque établissement de la région.

La région doit enfin devenir une base de riposte à la droite, en commençant par s'opposer à la dénationalisation de l'éducation. La région ne peut plus se contenter de construire de beaux établissements : ceux-ci hébergent des formations sur lesquelles l'État doit être interpellé sur sa responsabilité.

Ensuite, cette logique de concentration des moyens sur certains établissements (surtout chez les riches) vise à développer ce que les capitalistes jugent utile, pour conduire une partie des jeunes à des études à bac+3 à moindre coût ; et sacrifier les autres jeunes qui n'ont qu'à se tourner vers les cours privés s'ils peuvent payer.

C'est du gâchis pour la société. Il faut développer l'éducation jusqu'au bout, dans toute la région et dans tout le pays, grâce au service public d'éducation nationale, avec une qualité de l'éducation partout, pour que chaque jeune ait de bonnes conditions d'études lui permettant s'il le souhaite de continuer à se former.

De plus, avec l'affaiblissement de la carte scolaire, ce regroupement d'établissements seraient en concurrence pour obtenir les meilleurs élèves, c'est la fin des objectifs égaux entre établissements. Il ne faut pas croire que chacun « choisira » son établissement : cela veut dire qu'on n'est pas sûr que chaque enfant ait une place dans l'établissement près de chez lui. Les familles ont tout à y perdre, dans les quartiers populaires, et aussi ailleurs : temps de transport augmenté, nombre d'élèves par classe accru, ségrégation scolaire, inégalités.

Dans le même mouvement l'Etat ferme de nombreuses sections de BEP en n'offrant en compensation que des bacs pro en 3 ans que de nombreux élèves abandonnent en cours de scolarité.

Le potentiel de la formation professionnelle et les enseignements technologiques sont actuellement fragilisés. Et avec l'autonomisation croissante des politiques d'établissement, la réforme actuelle des lycées ne peut que renforcer les disparités entre établissements.

Pour le second degré l'offre de formation de proximité doit être étendue particulièrement dans les zones défavorisées pour permettre au maximum de jeunes d'accéder à une qualification. Pour cela la région devra mener un bras de fer avec l'état puisque sa politique de suppression de postes va à l'encontre de notre ambition. Pour l'enseignement supérieur, un effort important pour les transports et le logement universitaire doit être effectué. Cet effort doit concerner l'ensemble des centres universitaires.

D'autres listes de gauche s'inscrivent trop dans la continuité de ce projet du Grand Paris.

Une autre réflexion sur l'aménagement de la région est nécessaire, pour développer les territoires en allant vers l'égalité, donc la compensation dans le traitement.

Nous développons la vision d'une région équilibrée, solidaire, dont l'attractivité devrait reposer sur la qualité de vie, la formation et le bien-être de ses habitants, pas sur l'organisation de la vie des citoyens au service des besoins du profit financier.

Il faut relever le défi des inégalités et de la qualité urbaine pour tous en croisant toujours exigence sociale et impératif écologique.

Le conflit entre notre vision et le Grand Paris de Sarkozy et de ceux qui l'acceptent, n'est donc pas simplement celui des procédures de décision entre Etat et Région/collectivités. Il est aussi fondamentalement celui du contenu des projets en présence.

2) Un transfert et/ou une complémentarité de compétences sur les établissements scolaires et les activités périscolaires sont-ils évoqués ?

Nous sommes fondamentalement attachés aux compétences de l'État en matière de recrutements et de gestion des personnels, de programmes et de contenus. Il s'agit d'un principe républicain majeur constitutif du droit à l'Éducation sur tout le territoire national. Cela s'accompagne évidemment de compétences régionales en matière de construction, rénovation et équipements des lycées. Rompre cet équilibre serait extrêmement dangereux et ouvrirait la porte à un désengagement public plus dramatique encore que celui auquel procède la politique gouvernementale actuelle. En revanche, dès lors qu'aucune substitution aux fonctions de l'État n'est recherchée ou facilitée, les dispositifs régionaux peuvent contribuer à soutenir des activités périscolaires, à faciliter des projets d'innovation éducative.

Nous sommes très préoccupés de l'autonomisation des établissements qui pourrait être une étape vers le remplacement des personnels non renouvelés de l'Éducation nationale, par d'autres embauchés par chaque établissement sur des contrats précaires.

Nous refuserons un éventuel chantage à financer les postes précaires d'enseignants à la place des enseignants fonctionnaires d'État.

3) Quelle est votre vision de ce projet, et en son sein celle de la politique éducative dans la perspective d'une forte ambition pour la formation, l'éducation de tous les jeunes ?

Nos élus auront une triple action :

- * développer davantage ce qui est du ressort de la Région dans une logique de service public
- * refuser les transferts de missions de l'Éducation nationale, combattre la dénationalisation de l'Éducation nationale
- * faire de la Région, en tant que partenaire de l'État, une base d'interpellation de celui-ci sur ses responsabilités, et de riposte pour faire entendre la nécessité d'une réforme nationale alternative de l'Éducation nationale

Nous mettons en avant un projet qui repense le mode de développement, qui intègre la planification écologique, qui fasse de la valorisation des capacités humaines le moyen et le but de l'efficacité économique, qui s'écarte de la mise en concurrence des territoires.

Dans ce cadre, la dimension éducative est doublement déterminante.

- Elle est d'abord un ressort décisif du mode de développement. Avec la politique gouvernementale actuelle, la droite renonce à l'élévation des qualifications pour tous, néglige volontairement toute une partie des jeunes, prône le développement de la concurrence et cherche simplement à dégager des élites. A l'inverse, nous faisons de l'investissement éducatif et de l'accès aux qualifications pour tous une exigence d'égalité sociale et une clé d'une réorientation du développement économique. D'où notre choix

stratégique en faveur de d'ambition éducative généralisée et déterminée à combattre les inégalités sociales. C'est du ressort de l'État.

- Elle est ensuite une des clés de l'aménagement du territoire. La carte des formations et la carte scolaire sont de puissants facteurs de structuration de l'espace. Pour le pire quand c'est la déstructuration de la carte scolaire et la juxtaposition de lieux d'excellence et de lieux de relégation. A l'inverse la carte des formations doit redevenir un moyen de l'action publique pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

Cette double approche implique une contribution très active des politiques régionales tant pour le second degré que pour le supérieur et la recherche.

XIII. JUSTICE PENALE DES MINEURS

1. Quelle est votre conception de la justice pénale des mineurs ?

Nous nous référons à la philosophie et au contenu de l'ordonnance du 2 février 1945 qui donne la primauté aux réponses éducatives sur la répression et repose sur le principe d'une responsabilité de l'ensemble de la société à l'égard de l'ensemble de ses enfants. C'est cette conception émancipatrice qui est battue en brèche par les lois de plus en plus répressives de ces dernières années. S'il n'est pas dans les attributions des élus régionaux de s'occuper des orientations en matière pénale, nous relayerons et appuierons les mobilisations des personnels judiciaires et des militants des droits de l'Homme s'opposant à la régression en cours. Plus généralement, nous souhaitons marquer une rupture avec les logiques de stigmatisation permanente des jeunes.

2. Quelles sont vos propositions et vos projets pouvant, notamment, lier l'institution judiciaire et celle de l'éducation ?

Pour rapprocher l'institution judiciaire de celle de l'éducation, il faudrait d'abord cesser d'affaiblir la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), service public dépendant du Ministère de la Justice dont le budget pour 2010 est globalement en baisse de 1% et jusqu'à 50% concernant les actions en faveur de la protection de l'enfance! Certes, ces choix échappent aux élus régionaux mais nous pourrions être les porte-voix et des points d'appui pour les personnels de la Justice qui se mobilisent contre ce saccage du service public de la PJJ. Par ses compétences sur les lycées, le Conseil régional peut faire le choix d'une politique davantage axée sur la prévention que sur la répression. Aucune caméra de surveillance ou clôture ne seront jamais des éléments de protection en eux-mêmes. L'accompagnement humain doit redevenir premier. Le Conseil régional pourrait aussi mettre en place des points d'accès au droit pour mieux informer les élèves sur leurs droits et les aider, notamment s'agissant des élèves sans-papiers.

XIV. NUMÉRIQUE, ÉGALITÉ, PÉDAGOGIE ET DÉMOCRATISATION

1. (...) Seriez-vous favorables, dans ce sens, à un grand débat afin d'appréhender puis de traiter et de maîtriser le rôle et l'utilisation de ces nouveaux outils, et ce, dans la perspective d'une finalité réaffirmée ?

Le numérique est effectivement en train de bouleverser la vie des établissements. Il peut constituer une avancée incontestable en lien avec l'évolution de la société. Mais comme toujours, l'innovation technologique, ne doit pas masquer les enjeux sociaux profonds auxquels les professeurs, les élèves, les parents d'élèves sont d'ores et déjà confrontés avec le développement de cet outil.

L'utilisation des espaces numériques va modifier aussi bien la vie scolaire, la relation pédagogique, les échéances enseignants/parents. Cela ouvre des potentialités nouvelles, des risques aussi, et de nombreuses interrogations.

Nous sommes donc partisans d'un débat réunissant les différentes parties concernées où l'ensemble des enjeux pourrait être posé de façon collective. Nous ne concevons pas la Région comme devant prescrire des choix aux acteurs du système éducatif mais comme une facilitatrice des échanges entre les multiples partenaires concernés. Cela appelle une mise en relation des rectorats, des corps d'inspections, des organisations syndicales des enseignants et personnels d'Education, les associations de parents et d'élèves, des associations de spécialistes et mouvements pédagogiques.

Notre priorité est que les innovations possibles dans les supports pédagogiques et les types d'apprentissage, dans l'évaluation comme dans le suivi de la vie scolaire... soient effectivement discutées, dans une perspective d'une amélioration du service public, de respect des libertés pédagogiques comme des libertés des personnes, et de lutte contre la marchandisation des « produits » éducatifs.

Pour l'heure, les ENT se mettent en place sans que chacun ait suffisamment en sa possession les tenants et les aboutissants de ce qui est en train de se jouer de fondamental.

Un temps d'appropriation, de réflexion et de confrontation est nécessaire avec un premier bilan des expérimentations déjà en place.

Ce débat peut se révéler particulièrement utile dans l'évolution de la pédagogie elle-même en présence de nouvelles possibilités d'enseignement.

La finalité étant positionnée, elle pourra faire l'objet d'une estimation et de recommandations périodiques par les instances pédagogiques compétentes à charge pour elles d'associer tous les membres de la communauté éducative.

Dans tous les cas, nous sommes convaincus que l'enseignement est avant tout une question de transmission et d'appropriation d'une génération à une autre. Aucune technologie ne doit éliminer cette dimension humaine et être un prétexte à supprimer la présence directe des professeurs. La technologie, aussi importante soit-elle, vient en complément et en support à la relation pédagogique, pas à la place.

2) (...) Dans ce dernier cadre, une impulsion d'aide à la formation et à l'installation du matériel dédié doit être imaginée. Quelles sont vos réflexions et éventuelles propositions ?

Bien entendu le danger avec ces nouveaux outils est la création d'inégalités supplémentaires.

Au niveau des établissements tout d'abord, puisque l'on sait très bien qu'il y a de fortes disparités d'équipements entre établissements, et au niveau des familles, des élèves ensuite.

On pourrait bien sûr imaginer que les Conseils Régionaux équipent chaque lycée d'un ordinateur portable, mais cela ne résoudrait pas tout. L'obsolescence des équipements est

relativement rapide et la question de la maîtrise par les parents de cet outil informatique restera entière. Ne risque-t-on pas d'éloigner encore un peu plus certaines familles de l'institution scolaire au lieu de les rapprocher ? La fracture numérique ne se situe pas uniquement en termes d'équipement mais plutôt aujourd'hui au niveau de la maîtrise ou non de ces outils et de la facilité ou non d'accès

L'appropriation des nouveaux outils de communication doit être un objectif renforcé des politiques régionales en matière d'équipements publics.

3) Les échanges et, plus généralement, la communication via l'outil informatique ont également une conséquence attachée au stockage et à la conservation des informations sur les élèves et les familles y compris des informations biométriques utilisées à des fins administratives. Quelles sont les garanties d'accès, d'usage, de rectification, d'effacement et de protection des libertés individuelles et collectives ?

La question posée est effectivement, dans un contexte de société de la surveillance, de contrôle social de savoir comment sont stockées ces données, pour combien de temps, qui y a accès, dans quelle mesure, jusqu'où.

D'une manière générale, nous sommes entrés dans une ère de traçabilité de masse via Internet notamment, et avec les ENT nous sommes en train d'institutionnaliser cette traçabilité. Il convient donc d'établir en lien avec la CNIL un cahier des charge très précis et exigeant pour parer au mieux toute dérive et toute utilisation qui serait contraire au respect de la vie privée et de la liberté individuelle.

Cette question est fondamentale au moment où le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU a exprimé, le 11 juin 2009, ses nombreuses réserves sur le fichier « base élèves », sans préjudice des nombreux recours judiciaires déposés par les parents d'élèves.

Quelle est votre position face aux investissements envisagés par les EPLE dans des équipements biométriques ?

Nous y sommes opposés. Le biométrique est mis en avant pour sous prétexte de renforcer la sécurité dans les établissements. D'une part, le caractère "fiable" de ce système n'est pas garanti, et d'autre part, il contribuerait à déshumaniser les établissements, où les élèves, les professeurs, ne seraient plus que considérés comme des empreintes digitales, des reconnaissances vocales...

Nous sommes pour notre part favorables à une présence humaine renforcée.

4. La mise en oeuvre d'un dispositif aussi important, sensible et intrusif nécessite des garanties et, en conséquence, une maîtrise totale par le service public de l'Éducation Nationale de l'outil et de son évolution concertée. Quels engagements pouvez-vous prendre pour éviter toute externalisation privée ?

Nous sommes opposé au dispositif. Voir question précédente.

XV. SCOLARITE ET HANDICAP

1. Quelles sont vos propositions sur ces points en sachant que le personnel des Maisons Départementales des Personnes Handicapées est en nombre insuffisant pour rédiger et assurer le suivi des plans personnalisés de scolarisation (PPS) ?

Le handicap, ou plus exactement les situations de handicap, constituant l'interaction entre les facteurs personnels d'un individu et les facteurs environnementaux, il importe au plus haut point que les pouvoirs publics à tous les niveaux impulsent une politique visant à réduire sinon à supprimer, et/ou compenser dans le même temps et chaque fois que de besoin, les situations de handicap auxquelles sont confrontées à un trop grand nombre de nos concitoyens.

Cette politique doit consister, en particulier pour les Régions, à lever les obstacles environnementaux, qu'ils soient dans le cadre de leurs champs naturels d'intervention de nature architecturale, culturelle et sociale afin d'éviter aux élèves, et par conséquent à leurs parents, le parcours du combattant habituel consistant à rechercher - certes avec l'aide de l'administration locale de l'Éducation nationale - l'établissement susceptible de les accueillir et au contraire afin de permettre de prime abord une inscription scolaire facilitée et de qualité.

Telle doit être l'ambition d'une Région et ce dans les délais les plus courts !

Ce qui signifie en premier lieu de hiérarchiser les priorités.

Et donc de répondre d'abord à la troisième question posée compte tenu de l'obligation de commencer :

- par un état des lieux à réaliser sur le plan architectural et sur l'existence ou non d'outils pédagogiques adaptés à destination des élèves, ce dès les premières semaines de la mandature, pour établir à la fois un plan coordonné d'accessibilisation des lycées et des établissements de formation professionnelle, un échéancier de réalisation dans les délais les plus courts et, en tout état de cause, à l'échéance de la rentrée scolaire de 2015, et partant, un budget ad hoc permettant de financer les travaux induits.

Et de répondre dans le même temps à la première question posée compte tenu de l'obligation simultanée :

- de contribuer à fournir au personnel des Maisons départementales des personnes handicapées les éléments les plus précis en vue d'informer les parents et de les associer en conséquence au développement de la politique mise en œuvre dans ce domaine, les possibilités architecturales d'accueil du moment et du programme de réalisation de mise en accessibilité des locaux scolaires qui ne le seraient pas encore.
- de connaître, si nécessaire via un rapprochement entre l'administration régionale et le secteur médico-social, les besoins prévisionnels en termes d'insertion scolaire des enfants et adolescents alors pris en charge par ledit secteur afin d'apporter le moment venu les meilleures conditions d'accueil qui soient aux élèves concernés.

C'est à partir de la mise en place des premiers éléments de cette politique que nous pouvons répondre à la deuxième question :

- notamment par la création de modules de formation ad hoc à destination des personnels d'accompagnement mais dont les postes devront être créés par l'administration en charge de ces questions, une coordination à la charge de la Région pouvant être bénéfique dans ce domaine en accord avec l'ensemble des Départements qui constituent l'espace régional.

2. La scolarisation des enfants handicapés en maternelle.

Cette question n'est pas du ressort direct de régions.

Nous savons bien que l'opération gouvernementale de démantèlement des l'école

maternelle avant 5 ans prévoit de transférer « l'accueil » de tous les enfants aux collectivités locales. Nous nous opposons à la casse de l'école maternelle et à tout scénario de remplacement par des structures de garde. Pour les enfants handicapés comme pour les autres.

3. La création des CLIS (Classes pour l'Inclusion Scolaire) et des UPI (Unité Pédagogique d'Intégration)...

Tous les efforts doivent être faits pour y parvenir dans les meilleurs délais.

4. Quel est votre projet quant au développement de structures de scolarisation type UPI dans les lycées technologiques et professionnels ?

Les « handicaps » des élèves étant tout autant générés par l'inadéquation des cadres d'accueil que par leurs difficultés personnelles - difficultés personnelles pouvant être de plus en plus compensées par des aides techniques - la création, le développement, la modularité si nécessaire, de structures de scolarisation dans les lycées technologiques et professionnels constituent des objectifs essentiels pour diversifier l'offre de formation en termes de filières à ouvrir à ces élèves qu'il s'agit de considérer non comme des élèves «entièrement à part» mais comme des élèves à part entière.

XVI. SANTE MEDECINE SCOLAIRE, etc.

Nous sommes dans une situation différente de la période dite des « Trente glorieuses » qui a suivi la Libération.

A cette époque, le système de soins ont permis de réelles avancées. Aujourd'hui, le développement des maladies chroniques ou de véritables épidémies dans notre pays (cancer, sida, obésité, diabète etc.) nous oblige à penser le passage d'une logique de soins à une logique globale de santé fondée notamment sur une politique de prévention (éducation à la santé, diminution des facteurs de risque, dépistage) intégrant autant les facteurs de risques sanitaires qu'environnementaux, sociaux et professionnels.

Cela nécessite que les services de santé scolaire et au travail aient des moyens réels (financiers et humains) nécessaires à leurs missions redéfinies.

La question de la santé apparaît ainsi comme une question globale.

Ainsi dans le contexte de régression générale du droit à la santé pour tous sur nos territoires d'une part et de la pénurie de personnels médicaux d'autres parts nous souhaitons interpeller l'Etat

Nous proposons l'organisation des Premières assises de la santé en Île-de-France pour opposer à l'ARS (agence régionale de santé) une politique de santé définie ensemble, démocratiquement, par territoire.

La réflexion la place et le rôle que devrait avoir la médecine scolaire y prendra naturellement toute sa place.

Nous persistons à penser que la meilleur des formules consiste dans le renouvellement d'une médecine scolaire dont la tâche, tout en étant articulée avec d'autres interventions médicales hors de l'école, ne soit pas noyée dans une multitude de priorités.

2. Beaucoup d'infirmiers au sein des établissements scolaires ne satisfont pas les normes définies au B.O. n° 1 du 6 janvier 2000. Quel sera votre programme de mise aux normes ?

L'action ciblera plusieurs priorités. D'un côté en commençant par intégrer cette préoccupation aux opérations de constructions, et aux opérations de réhabilitation des lycées. D'un autre côté en ciblant cette question de la mise aux normes des infirmiers dans les établissements où le reste du bâti n'appelle pas à une intervention.

3. les blocs sanitaires

Même réponse que pour les infirmiers. En outre, des efforts doivent être faits pour le maintien en état et le renouvellement des consommables (savon...).

Pour ce qui concerne la région, le maintien en bon état est un atout pour que les lycéens respectent davantage ce lieu.

Pour ce qui concerne l'État, c'est sa responsabilité d'embaucher suffisamment de personnel de surveillance et de dialogue pour accomplir leur tâche éducative.

4. l'influence de la médecine scolaire sur les conditions d'études

Poids des cartables et ergonomie du mobilier sont effectivement des questions importantes, cette dernière d'autant plus que la population française grandit d'une génération à l'autre. Ces éléments doivent mieux être pris en considération dans l'achat du mobilier en se référant aux études sur le sujet.

Par ailleurs, l'état de santé des lycéens nous préoccupe aussi compte tenu du temps de transports qui irait croissant pour aller étudier si se mettent en place les logiques du « Grand Paris » et de l'autonomisation des établissements cumulée à l'affaiblissement de la sectorisation scolaire. La santé des lycéens ne doit pas faire les frais des logiques libérales de mise en concurrence et de baisse des moyens.

5. l'éducation à la sexualité

Malheureusement, nos constats rejoignent ceux de la FCPE et du planning familial. S'ajoutent à nos inquiétudes les échos du domaine hospitalier où les IVG « à domicile » sont en passe d'être prescrites en priorité sous peine de conduire à un dépassement. Les plus jeunes, les plus isolées, les plus confrontés au poids des éducations traditionalistes sont alors les plus en danger de ne pas pouvoir choisir.

La médecine scolaire, parce qu'elle est un espace protégé de la famille, du quartier, reste un lieu décisif pour ces questions.

XVII. TEMPS SCOLAIRE ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

La région Île-de-France est la région la plus riche mais aussi celle où les inégalités se sont le plus accrues. Notre région concentre à la fois un très grand nombre de familles

monoparentales, une présence faible de relais familiaux (présence des grands-parents, etc.) en mesure de participer à l'éducation des enfants. La région Île-de-France doit tenir compte de ces constats dans la politique qu'elle mène en faveur des familles et des jeunes. La Région doit s'investir davantage pour l'équipement pour tous les lycées d'un plateau sportif de qualité. Avant tout parce que l'EPS est une discipline aussi importante que les autres et que tous les jeunes ont le droit de se préparer aux épreuves du baccalauréat dans de bonnes conditions.

Le périscolaire peut être un puissant vecteur de promotion de l'éducation pour tous, et ne pas se réduire à une activité de garderie. En ce sens, un projet d'activités périscolaires participera à l'éducation, aux apprentissages des plus jeunes et à la lutte contre les inégalités.

Les lycées peuvent être des lieux d'aide à la création en accueillant des expositions temporaires, itinérantes.

Mais il y a périscolaire et périscolaire. Dans tous les cas, les élus de notre liste :

- soutiendront et développeront les initiatives associatives non-marchandes qui participent de missions éducatives non scolaires, culturelles, sportives, associatives ;
- s'opposeront à ce que le « périscolaire » soit un prétexte à transférer sur celui-ci les missions de l'école, comme le ministère de l'Éducation nationale souhaite le faire pour démanteler l'école publique ;
- s'opposeront à ce que le sponsoring ou d'autres formes soient l'occasion de développer les logiques marchandes dans l'éducation ; la récente décision du président conseil général de Seine-Saint-Denis, consistant à soumettre les collégiens à l'idéologie libérale de BNP-Parisbas, du micro-crédit pour endetter les pauvres nous scandalise ; la corruption marchande doit rester à l'extérieur de l'école.

En ce qui concerne les très fortes inégalités territoriales, il semble que le gouvernement s'appuie sur celles-ci pour dénoncer un échec de politique de la ville et ainsi réduire ses moyens.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, la Région doit participer activement au financement d'infrastructures qui permettront de réduire les inégalités territoriales constatées. Son action relève aussi de la promotion d'une politique d'accès à la culture et à l'art pour tous, sur l'ensemble du territoire.